



Réglementant la circulation (Alternat)
Rue de la Mare du Gué
22950 TRÉGUEUX

Madame Christine METOIS, Maire de la Ville de 22950 TRÉGUEUX,
VU, les pouvoirs de Police du Maire,
VU, le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1,
VU, le Code Pénal,
VU, le Code de la Route,
VU, l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 approuvant la huitième partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
VU, la demande présentée le 25 avril 2024 par l'entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, en vue d'effectuer des travaux de réseaux d'eau, Rue de la Mare du Gué, à 22950 TRÉGUEUX et 22440 PLOUFRAGAN.

CONSIDÉRANT que, par mesure de sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur cette rue pendant les travaux.

A R R E T E

ARTICLE 01 : L'entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, procédera entre le 03 mai 2024 et le 24 mai 2024, à des travaux de réseaux d'eau, Rue de la Mare du Gué, à 22950 TRÉGUEUX et 22440 PLOUFRAGAN.

Ces travaux imposeront par mesure de sécurité les dispositions suivantes :

Stationnement : Interdit bilatéralement à hauteur du chantier.

Autorisé aux véhicules et engins de chantier à proximité des travaux.

Circulation : Conservée sur chaussée rétrécie, par une signalisation de police de type AK3, AK5, à hauteur des travaux et aux heures d'activités du chantier.

Alternée, par une signalisation de police de type B15 et C18, ou feux tricolores, aux heures d'activités du chantier et à hauteur des travaux réalisés. Pose de panneaux KC1 « Piétons, prenez le trottoir d'en face ».

Sécurité : Établir un périmètre de protection, isolant en mode continu, l'emprise du chantier.

ARTICLE 02 : La signalisation réglementaire sera placée et maintenue par l'Entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, qui répondra des accidents éventuels survenus du fait des travaux ; elle veillera, en outre, à préserver le "droit des tiers".

ARTICLE 03 : Le non respect du présent arrêté sera réprimé par les textes en vigueur.

ARTICLE 04 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 05 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera transmise pour information ou exécution, à :

- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique - 1 bis Bd Waldeck Rousseau - 22000 SAINT BRIEUC,
- Hôpital Yves LE FOLL - SAMU - 10 Rue Marcel Proust - 22000 SAINT BRIEUC,
- Service Départemental Incendie et Secours – Rue de Guernesey – 22000 SAINT BRIEUC,
- Centre de Secours et Protection Incendie du Perray - 103 / 107 Rue des Vallées - 22950 TRÉGUEUX,
- LA POSTE Direction - Place de la Liberté - 22000 SAINT BRIEUC,
- SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - Service OM - Rue du Boisillon - 22440 PLOUFRAGAN,
- BAIE D'ARMOR TRANSPORT - 1 Rue Sébastienne Guyot - 22950 TRÉGUEUX,
- Police Municipale, Centre Technique Municipal et Service Accueil - Mairie de 22950 TRÉGUEUX,
- COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Mme Léa BOURGEOIS.

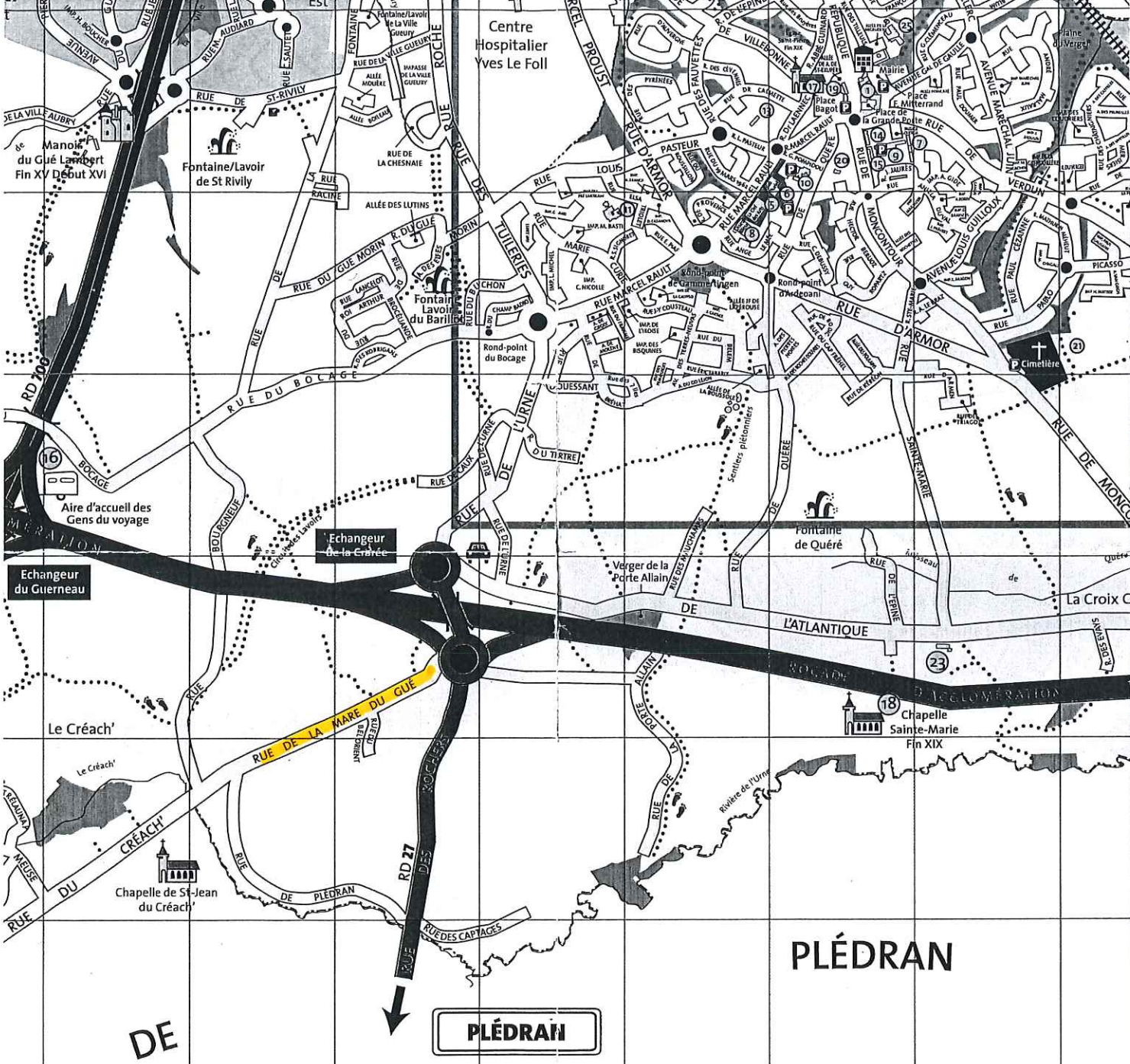
A Trégueux, le 25 avril 2024.

Le Maire-Adjoint délégué,
aux Travaux, à la Voirie et à la Sécurité,

Publié sur le site internet de la Ville de Trégueux le :

Roland FAOULT.

26 AVR. 2024



PLÉDRAN

DE

PLÉDRAN

zone tracées

Légende

	Voie Rapide S
	Voie départementale C
	Voie communale L
	Voie ferrée R
	Emprise de la future rocade d'agglomération	

Les travaux de la rocade d'agglomération ont débuté en 1970.
Le tracé qui figure sur ce plan est donné à titre indicatif.